



Bruxelles, le 10 juin 2022
(OR. en)

10125/22
ADD 1

RECH 370
COMPET 490
RELEX 780
DEVGEN 120

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	10 juin 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9524/22 ADD 1
Objet:	Principes et les valeurs de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation - Conclusions du Conseil (adoptées le 10 juin 2022) = Déclaration du Conseil sur l'agression militaire russe contre l'Ukraine et son incidence sur la R&I

DÉCLARATION DU CONSEIL

SUR L'AGRESSION MILITAIRE RUSSE CONTRE L'UKRAINE ET SON INCIDENCE SUR LA R&I

Le Conseil souligne que l'agression militaire russe contre l'Ukraine viole le droit international de façon flagrante et entraîne d'énormes pertes de vies humaines et un nombre considérable de blessés parmi les civils. La Russie dirige des attaques contre la population civile et cible des biens civils, y compris des institutions scientifiques, telles que des universités, des instituts de recherche et des bibliothèques. La guerre a mis en péril le paysage de la recherche et de l'innovation (R&I) en Ukraine et a compromis les relations scientifiques solides nouées avec les communautés de R&I des deux pays.

Le Conseil rappelle que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la promotion de relations pacifiques entre les nations sont le fondement de la coopération internationale dans le domaine de la R&I et que la violation de ces principes et valeurs constitue une grave menace pour les chercheurs.

Le Conseil se félicite de la réaction rapide de la Commission et des États membres en vue de lancer le portail [ERA4Ukraine](#) dans le cadre du réseau Euraxess en tant que guichet unique d'information sur le soutien apporté aux chercheurs ukrainiens par l'UE, ses États membres et les pays associés. Le Conseil est conscient que le programme ERA4Ukraine n'est que l'une des nombreuses initiatives en cours menées par la Commission, les États membres, diverses organisations ainsi que des membres de la communauté R&I de l'UE afin de soutenir les chercheurs et les étudiants ukrainiens, et demande que de nouvelles actions soient mises en place à l'égard de l'Ukraine.

Le Conseil salue la décision, à l'initiative de la Commission, de suspendre la coopération existante et nouvelle avec des entités publiques en Russie et en Biélorussie dans le cadre des programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation et d'autres programmes pertinents de l'UE, ainsi que les mesures prises au niveau des États membres. Le Conseil invite la Commission à lui fournir régulièrement des informations dans ce contexte.

Le Conseil souligne dès lors la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de mécanismes coordonnés, en tenant compte des mesures nationales existantes, afin de soutenir les chercheurs et les étudiants qui sont contraints de fuir ou sont menacés en raison de l'agression militaire menée par la Russie. En outre, le Conseil met en exergue la nécessité de mettre en place un soutien approprié pour permettre à l'Ukraine de maintenir et de récupérer ses capacités scientifiques et en matière d'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, le Conseil souligne que la diplomatie scientifique constitue un outil important aux fins de la défense des valeurs et principes de la coopération internationale ainsi que de l'établissement de liens entre les politiques de R&I et les objectifs stratégiques généraux.
